

**5 décembre 2018**

# COMPTE RENDU ATELIER DU TERRITOIRE

**Economie** (hors artisanat-commerce)  
**Tourisme**  
**Agriculture**  
**Forêt**



AtMiklos, your ID was: life4life.com

***St Sauveur de Montagut, salle Manouiller 9h30- 12h***

**Présents :**

Jean-Paul BERNARD (*Le Cheylard*), Daniel BERNAY (*St Julien-en-St Alban*), Jean-Luc BOULON (*Jaunac*), Jacky CHOSSON (*Lamastre*), Dominique COUTURIER (*Empurany*), Michel GEMO (*Marcols-les-Eaux*), Yves JOLY (*Veyras*), René JULIEN (*St Barthélémy-le-Meil*), Nathalie MALET TORRES (*St Etienne-de-Serre*), Brigitte MOREL (*St Agrève*), Jacques MERCHAT (*St Priest*), Monique PINET (*Le Cheylard*), Marielle PLANTIER (*Lamastre*), Roland ROUCAUTE (*St Vincent-de-Durfort*), Alain SALLIER (*Chalencon*), Anne TERROT DONTENWILL (*St Vincent-de-Durfort*), Christiaan VAN ZUUK (*St Vincent-de-Durfort*), Bénédicte POPIN (*SyMCA*), Béatrice FRASSON-MARIN (*SyMCA*) et Valentin RABIER (*SyMCA*).

**Excusés :**

François ARSAC (*Chomérac*), Gérard BRUN (*Le Chambon*), Patricia BRUN (*St Sauveur de Montagut*), Véronique CHAIZE (*Privas*), Simon CHAPUS (*St Martin-de-Valamas*), Jérôme COSTES (*St Etienne-de-Serre*), Martine FINIELS (*Vernoux-en-Vivarois*), Christine GIGON (*Coux*), Marc TAULEIGNE (*Gluiras*), Maurice WEISS (*St Agrève*).

## Les ATELIERS

**Au sein de la démarche d'élaboration du PADD** : une instance de discussion, de débats contradictoires et d'aide à la réflexion stratégique. Ces ateliers ont pour objectif d'approfondir des sujets spécifiques par une **contribution des élus** : débat et positionnement sur des questionnements stratégiques issus du diagnostic et de la Conférence des communes du 27 septembre 2018.

- **Se projeter** dans le fonctionnement futur du territoire à toutes les échelles.
- **Débattre** des modes d'organisation du territoire.

## Méthodologie :

Il est rappelé dans un premier temps les **enjeux** identifiés par les élus en Bureau et Conférence des Communes. En effet, les scénarios et propositions d'orientations sont issus de ces premières réflexions. Il est proposé par thématique : des **données de cadrage** (diapositive(s) reprenant des éléments du diagnostic), des **points de méthode** : (élaboration de scénarios / d'orientations), et une proposition de scénarios ou d'orientations à débattre.

A l'issue du débat, les élus pourront se prononcer sur :

- ★ Les options prioritaires (consensus),
- ★ Les options à considérer (qui posent questions)
- ★ Les options à écarter,
- Les options à territorialiser



## Répondre aux ENJEUX

*Issus du diagnostic débattu en Bureau / Issus de la Conférence des Communes/ Issus des débats en atelier*

- Une **offre économique diversifiée** répondant à l'ambition démographique,
- Une répartition équilibrée de l'emploi sur les bassins de vie en tenant compte des spécificités de chacun et dans **une volonté de complémentarité** (industrie, services, agriculture, tourisme...).
- Un modèle économique **équilibré, solidaire et adapté** aux différents secteurs du territoire,
- Une démarche active avec les territoires voisins pour **développer la coopération** plutôt que la concurrence,
- Un **équipement numérique** du territoire pour permettre son développement tout en le préservant,
- Une répartition équilibrée des commerces et une **vision prospective** sur l'évolution du foncier commercial (élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial)
- De **nouvelles offres touristiques** adossées à des équipements existants (Dolce Via<sup>®</sup>, commerce local, etc.) visant **la qualité plus que la quantité**,
- Un tourisme durable respectueux des milieux, sans pression sur les ressources : eau/baignade, loisirs aquatiques etc. (biodiversité et paysages préservés),
- Un projet de territoire **conciliant tourisme et autres activités économiques**,
- Un **patrimoine de « savoir-faire »** porteur de tourisme (ex « Vallée du bijou »),
- Un tourisme adossé à **des valeurs du terroir** à préserver : AOP, AB, labels...,
- La **préservation des espaces agricoles** à forte valeur productive.
- La **place de l'agritourisme** dans l'activité économique.
- Une **agriculture diversifiée**, respectueuse des écosystèmes locaux et économe en eau, en lien avec l'économie locale et qui **participe à l'entretien du territoire**.
- Des besoins **de locaux de transformation** à satisfaire et des ventes directes (circuit court) à favoriser et à localiser en partie sur le foncier dédié aux activités économiques,
- Une activité agricole de qualité et de **haute valeur ajoutée**,
- Des **filières diversifiées** à soutenir,
- Une **économie de la forêt** à organiser,
- Une **production énergétique** à favoriser par l'approvisionnement local de bois,
- Un équilibre entre l'activité sylvicole et la **protection de la biodiversité** du territoire.

## FICHE 1 - ECONOMIE

### ECONOMIE



#### Préalable :

La notion d'économie n'est pas définie réglementairement de manière précise pour les SCoT, ce qui laisse place à une diversité d'approches.

Le SCoT relève d'une démarche d'urbanisme. Il n'a pas vocation à se substituer à l'élaboration de stratégies économiques qui peuvent

se faire dans un autre cadre et notamment les stratégies locales des EPCI.

#### Point de méthode :

Le SCoT joue un **rôle fédérateur** des compétences économiques des collectivités et des EPCI pour afficher la complémentarité des territoires. Il doit promouvoir **une approche intégrée du développement économique** puisqu'il mobilise l'ensemble des composantes qui participent de l'attractivité et au développement des activités économiques : *habitat, services, qualités environnementales et paysagères, etc.*

En tant que document d'urbanisme, **le SCoT devra s'attacher à définir le foncier économique stratégique**. Il est rappelé néanmoins que la majorité des emplois se situent en dehors des zones d'activités (dans le tissu urbain constitué) : 70% des emplois totaux du SCoT sont liés à de l'activité présente sur le territoire mais cette moyenne se répartit très différemment selon les bassins de vie et démontre une grande variété des activités sur le territoire. *(Dans les bassins de vie du Cheylard et St Agrève, les emplois dans l'économie productive sont encore très présents puisqu'ils représentent encore 45% de l'activité ; a contrario le bassin de Privas concentre 85% d'activité présente).*

#### Définition :

L'INSEE répartie l'économie en deux catégories :

- **L'économie présente** qui représente les activités économiques mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristiques. *On retrouve par exemple : le commerce type supermarché, le petit commerce, le transport de passagers, le BTP, les banques, les administrations, l'hôtellerie, la culture, etc.*
- **L'économie productive** représente les activités économiques qui produisent des biens majoritairement consommés au-delà du territoire et de services tournés principalement vers les entreprises desservant ce type d'activité. *On retrouve notamment : l'industrie, l'agriculture et les entreprises de transformation, la sylviculture, le transport de marchandise, le commerce de gros, etc.*



### Débat sur les orientations proposées :

Développer et aider les filières liées à la « **silver-économie\*** »

Lien avec l'économie présentielle et le développement de l'ESS

Lien choix développement démographique : **Non débattu** que soit le scénario

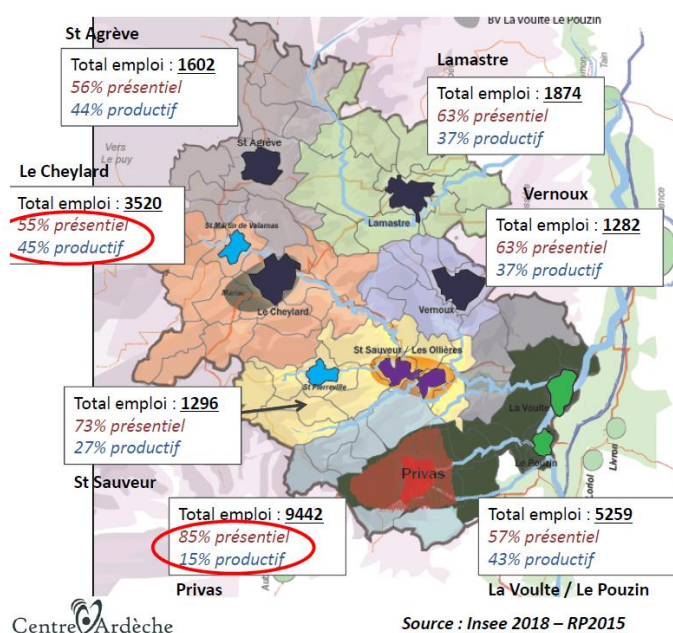
*\*Economie des seniors : ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées.*

★ Les options prioritaires (consensus)

★ Les options à considérer (qui posent questions)

★ Les options à écarter

● Les options à territorialiser



## Débat

Il est important d'avoir une vigilance sur la programmation des zones d'activités car leur création nécessite du temps (« 2 mandats ») ; il y a une inertie dont il faut tenir compte dans l'élaboration du SCoT. Néanmoins, le développement économique touche à des domaines très étendus (« pas d'alpha et d'oméga en matière de développement économique »). Il est noté dans la présentation la nécessité de sortir du « mythe de la zone d'activité » en précisant que les 2/3 des emplois se situent en dehors de ces zones, dans le tissu urbain. Cette donnée est une estimation générale et non spécifique au Centre Ardèche. Il est nécessaire de préciser les données non pas uniquement à l'échelle du SCoT mais dans les bassins de vie car il y a de grandes disparités. Il est précisé que le « mythe de la ZA » est un clin d'œil destiné à faire réagir sur les besoins et de les caractériser précisément dans le SCoT (taille, types d'activités, localisation...). La création d'une zone d'activité prend du temps, mais ce « temps long » permet un cheminement réfléchi. Le SCoT est donc à la bonne échelle territoriale mais aussi de temps. Par ailleurs, l'élaboration du SCoT se fait étroitement avec les EPCI.

Définir et hiérarchiser les **zones d'activités stratégiques** par **bassin de vie** et les développer selon les besoins et capacités. Lien choix développement démographique : **maintien des classes d'âge d'actifs.**

Quand un porteur de projet sollicite une collectivité pour s'installer ou s'étendre, il faut pouvoir être réactif et donc avoir le foncier disponible. Les opportunités se saisiront d'autant mieux que la réflexion amont aura été bien construite et pertinente. Les règles doivent être conformes aux réalités du territoire. La CC de Val'Eyrieux rappelle bien que le Centre Ardèche comporte des territoires qui ont des réalités différentes. Des réponses adaptées en termes d'emploi devront être apportées. En particulier sur le territoire de Val'Eyrieux, il est affirmé la volonté de favoriser l'industrie qui est un secteur d'emploi historique et qui est en train de repartir après quelques difficultés. Ce secteur a besoin de souplesse dans l'urbanisme pour pouvoir accueillir les projets potentiels. Il est confirmé que l'analyse se fera au niveau de chaque bassin de vie ; les particularités de chacun seront prises en compte. Le SCoT permet de travailler ensemble à des solutions communes : « il y a une cadre commun dans un SCoT, mais à l'intérieur il y aura de la souplesse ».

Au regard de l'étendue du territoire et de sa diversité, les élus du Syndicat Mixte ont toujours souhaité la prise en compte d'une territorialisation pour répondre aux spécificités de chaque bassin de vie : *« notre SCoT est petit par sa population mais grand par sa superficie, il comprend des identités fortes »*.

La carte présentée sur la diapo 14 (*économie présentielle et productive*) illustre bien les différences entre les bassins de vie. Néanmoins les enjeux présentés en amont seraient à reformuler car ils ne citent que l'activité présentielle sans citer les activités productives qui sont pourtant très présentes sur certains secteurs.

Il est demandé de préciser la définition des deux types d'économie pour l'INSEE (économie présentielle et économie productive). En effet, l'activité industrielle est comprise dans l'activité productive qui comporte aussi l'agriculture. Si on cite l'industrie en particulier, il faudrait également distinguer toutes les autres (*voir encadré p.3 du présent compte rendu*).

Sur le territoire de la CC Val'Eyrieux en particulier, les élus se sont beaucoup investis dans l'économie et l'industrie. L'industrie est indispensable pour maintenir la population. Il est important de préciser qu'une économie diversifiée sur le territoire est une force : *« il ne faut pas opposer les secteurs d'activités économiques entre eux, mais au contraire profiter de cette économie diversifiée »*.

**Maintenir/Soutenir/  
Développer  
l'activité productive**

Lien avec l'existant :  
des bassins de vie  
pourvoyeurs  
d'emploi productif à  
soutenir.

Lien avec l'économie  
agricole.



Il est rappelé que le travail sur les zones d'activité est en cours avec le Bureau d'études AID Observatoire et avec les EPCI. Le SCoT s'intéressera en particulier aux ZA d'intérêt communautaire qui doivent être identifiées. Ce travail sur les zones d'activité est important pour construire un argumentaire rigoureux, solide et commun sur la stratégie économique locale. Le SCoT permet de donner du poids aux collectivités dans la justification de leurs besoins et de leurs choix qui est en particulier demandé par les services de l'Etat dans l'élaboration des PLU.

La volonté du SCoT est d'aller vers une démographie ambitieuse, ainsi la répartition des activités économiques ne pourra que suivre cette prospective démographique. En matière de foncier économique, là où le foncier disponible est suffisant au regard des besoins, les extensions ou nouvelles créations ne seront pas justifiées. En revanche, du foncier supplémentaire devra être prévu dans le SCoT sur les secteurs où il en manque pour permettre le développement. Les collectivités EPCI ont besoin de foncier immédiatement disponible (maîtrise foncière, viabilisation...), mais le SCoT doit voir au-delà puisqu'il porte sa prospective à 20 ans. *« Il est difficile de se projeter à 20 ans car on ne peut pas prévoir quels seront les besoins des chefs d'entreprises à ce terme : est-ce que la zone d'activité qui concentre les activités sera le bon outil à l'installation d'industries ? »*.

De nombreux chefs d'entreprises sont très attachés au territoire. Néanmoins, ils resteront tant que les conditions demeureront favorables. En effet, si elles ne l'étaient plus ou venaient à se dégrader, ils partiraient ailleurs : *« c'est fragile »*. Il faut donc rester vigilant pour pouvoir répondre rapidement aux porteurs de projets.

La commune de Lamastre précise qu'elle a prévu dans son PLU une zone d'activité mais qu'elle se confronte aux réticences des services de l'Etat mais également de la Chambre d'agriculture. Pourtant, *« il ne s'agit pas d'installer de grosses entreprises, mais il existe un réel besoin d'installation-extension d'artisans qui ont besoin de place (10-15 salariés) »*. Il est donc important de disposer d'un argumentaire permettant de justifier des besoins locaux et de les spatialiser (*« ce n'est pas parce qu'une zone dispose de places dans une autre commune qu'une zone ne se justifie pas, c'est méconnaître la réalité locale »*). La commune précise qu'elle ne dispose pas d'un service urbanisme d'experts compte tenu de sa taille et que les élus sont en première ligne pour défendre leur projet. Le SCoT ne pourra donc que les aider dans leur relation aux autres partenaires techniques.

Le SCoT est un document d'urbanisme dont les orientations et prescriptions seront traduites dans les documents d'urbanisme locaux : *« nous ne sommes pas « devins » mais notre mission est de faire de la prospective, de définir dans le PADD ce que l'on veut pour notre territoire tout en recherchant la cohérence »*. Il est précisé que des relations partenariales étroites sont tissées avec les services de l'Etat et les autres partenaires techniques. Il est très important d'être dans le dialogue, dans la co-construction. Le Comité de pilotage prévu en février, réunissant dans une même instance les élus du Centre Ardèche et les services de l'Etat, permettra justement de discuter et argumenter le projet.

Concernant la zone d'activité du Pouzin, il est important de rappeler qu'elle a été un danger pour les autres ZA du territoire lors de sa création, tentant d'aspirer les entreprises de l'intérieur du territoire. Il faut rester vigilant sur le rôle d'une « ZA structurante » au niveau du territoire. Néanmoins, aujourd'hui la ZA du Pouzin est reconnue comme un enjeu stratégique pour le département pas uniquement à l'échelle du SCoT, mais n'est pas en concurrence avec les autres ZA du territoire (par ex par son activité port fluvial). Au contraire, elle irrigue le territoire. La ZA du Pouzin n'est pas en concurrence avec celles de Val'Eyrieux car elles n'accueillent pas les mêmes entreprises. Au Pouzin se sont davantage des plateformes logistiques ; à Val'Eyrieux se sont des entreprises de « petites » productions.

Définir une grande **zone d'activités stratégique** d'intérêt supra-communautaire sur la vallée du Rhône.   
Lien avec les territoires voisins. 

Promouvoir un mode d'urbanisme **plus dense** et un développement démographique permettant de soutenir **l'économie présente** :

Lien avec le choix développement démographique,   
Articuler et anticiper l'offre économique en fonction de l'organisation territoriale locale.

Il est demandé de supprimer la notion de « plus dense », cette question de la densification du foncier est difficile pour les petites communes où la question du foncier ne se pose pas de la même manière. Les besoins et les impacts sont différents : *« il n'y a pas de raison de densifier l'urbanisation sur le Centre Ardèche »*.

Promouvoir un urbanisme plus dense participe pour le SCoT à la nécessaire maîtrise du foncier. La notion de densité ne peut s'appliquer partout de la même manière et la place des communes dans l'armature permettra de débattre de cette notion de densité et de ce qui est entendu derrière (*« une ville n'aura pas la même exigence qu'un village »*). Le dernier atelier en février portant sur les formes urbaines et le foncier permettra aux élus de débattre de cette notion et de ce qui est acceptable et pour quelles types de commune.

## FICHE 2 - TOURISME

### TOURISME



#### Préalable :

Le contenu du PADD des SCoT doit fixer les objectifs des politiques publiques de développement touristique. Cette prise en compte permet de prendre conscience de la richesse et de la diversité de l'univers du tourisme, tant en termes d'échelle que d'acteurs

ou de déclinaisons stratégiques et politiques. L'objectif est une traduction territoriale des enjeux touristiques même si les leviers d'action de la planification restent limités au regard d'un secteur économique complexe dont les dynamiques reposent sur des acteurs multiples.

Le Centre Ardèche profite d'une attractivité touristique, de nature et de terroir, portée par la marque Ardèche et un patrimoine valorisé. Le poids économique du tourisme n'est pas négligeable (19% du chiffre d'affaires touristique ardéchois). Les résidences secondaires représentent 77% des lits touristiques du Centre Ardèche (contre 60% pour le département) mais avec une répartition territorialisée.

#### Débat sur les orientations proposées :



Option(s) à privilégier (consensus majoritaire)



Option(s) à considérer (pas de consensus)



Option(s) à écarter (consensus majoritaire)



Option(s) à territorialiser

#### Débat

##### Solidarité et rééquilibrage territorial

Mettre en œuvre une politique touristique plus volontariste sur certains bassins du territoire pour contrebalancer la perte d'emplois



Les emplois touristiques ne sont pas les mêmes emplois que sur les autres secteurs d'activités : « *ils ne font pas vivre nos villages* », il est donc difficile de dire qu'ils pourraient se substituer aux emplois perdus.

Cependant, le tourisme permet une complémentarité d'activités notamment pour l'agriculture et induit indirectement d'autres emplois. De plus le tourisme participe au chiffre d'affaires des commerces, voire à leur maintien dans les villages. C'est donc un type d'emploi très important pour le Centre Ardèche même s'il ne correspond qu'à une partie de l'activité.

Le tourisme de nature, et l'offre de voies douces notamment cyclables, participe à l'attractivité touristique du Centre Ardèche. C'est un atout indéniable.

Il est précisé la question du manque de structures d'accueil de capacité suffisante pour accueillir des groupes (un car de 50 pers. par ex.). La question se pose également sur Lamastre pour l'accueil de groupes de randonneurs, de cyclos, etc. Pour les individuels, la capacité est suffisante. Val'Eyrieux expose les difficultés pour travailler avec les tours opérateurs compte tenu de ce déficit d'offre.

Il est néanmoins précisé qu'un tourisme de masse n'est pas souhaitable sur le Centre Ardèche mais qu'il faut conserver un tourisme qualitatif. Il est en effet important de proposer une diversité d'offres, de possibilités d'accueils. Les activités sont également complémentaires : tourisme, agriculture, commerces, paysage, patrimoine... « *Notre diversité est une richesse* ».

Développer une offre d'itinérance douce à partir de l'armature de voies douces déjà existantes (Dolce Via<sup>®</sup>, voie de la Payre, Via Rhôna<sup>®</sup>, Train de l'Ardèche, etc.), singularité de la destination Centre Ardèche. ★

Affirmer une politique de valorisation du patrimoine naturel, bâti, culturel, renforçant l'attractivité touristique du territoire, mais aussi pour séduire de nouveaux habitants. ★

Conforter un tourisme durable, de qualité et de terroir créateur d'emplois non délocalisables (économie présenteielle) ★

Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté à l'échelle du territoire. ★

« Il faut jouer sur le patchwork territorial », la complémentarité de l'offre permet un tourisme de qualité. Il est précisé qu'en matière touristique, une solidarité de travail existe déjà entre les 3 EPCI (ex Dolce Via).

Là-encore, il ne faut pas opposer les activités entre elles, notamment protection des terres agricoles au détriment du développement touristique nécessaire (comme le train de l'Ardèche). Il faut que le SCoT permette de réfléchir sur cet équilibre et des solutions communes.

La question des résidences secondaires a été abordée lors du précédent atelier en termes d'habitat car elle participe à une offre de logements. Elles peuvent être vues comme une opportunité du fait de leur intérêt économique et touristique. Le SCoT n'a pas d'outils pour agir sur leur évolution, sauf s'agissant de constructions neuves, ce qui est rarement le cas en Centre Ardèche (vs Ardèche Méridionale). Cette question des résidences secondaires est d'une part très territorialisée (plus présentes à l'ouest), mais également ressentie différemment selon les communes.

Des études récentes à l'échelle départementale conduites par l'ADT et la DDT, montrent l'intérêt économique des résidences secondaires, elles sont une opportunité pour le territoire du Centre Ardèche de par leur nature familiale qui implique une occupation plus régulière et la réhabilitation et l'entretien des logements. Néanmoins, sur certains villages, les prix de l'immobilier ont augmenté liés à la concurrence avec les résidences secondaires.

Affirmer les résidences secondaires comme levier de développement économique.

Entreprises artisanales, commerces de proximité, économie locale, etc. ★

Envisager les résidences secondaires dans les réflexions sur la revitalisation des centres anciens (résidences secondaires/vacance) ★

Non débattu



## FICHE 3 - AGRICULTURE

### AGRICULTURE



#### Préalable :

Il est proposé de traiter la thématique agricole dans son ensemble et pas uniquement dans son aspect économique. En effet, le SCoT doit, dès le PADD, fixer des objectifs de protection et de mise en valeur des espaces agricoles.

Le Centre Ardèche se caractérise par une agriculture diversifiée et de qualité encore pourvoyeuse d'emplois dans certains secteurs, pilier du développement local. Il existe néanmoins de réelles difficultés dans le maintien des exploitations. Par ailleurs, les espaces productifs sont peu nombreux et souvent sous pression.

#### Débat sur les orientations proposées :



Option(s) à privilégier (consensus majoritaire)



Option(s) à considérer (pas de consensus)



Option(s) à écarter (consensus majoritaire)



Option(s) à territorialiser

### Débat

#### Emploi

Créer plus d'emplois agricoles (5% des actifs)



Conforter l'activité agricole



#### Pérennisation des exploitations



Garantir la viabilité économique des exploitations en offrant une lisibilité dans le devenir des espaces agricoles pour permettre aux chefs d'exploitation d'optimiser leurs investissements

Maintenir les activités de transformation sur le territoire

Favoriser la pluriactivité en lien avec le développement de l'agri-tourisme

Poser les conditions propices à l'installation des exploitants agricoles sur leur exploitation lorsque nécessaire (définition des espaces pour l'extension et le développement des exploitations)

Préserver les exploitations viables et pérennes et les espaces fonciers correspondants (y compris si ceux-ci doivent rester en friche sur une certaine période)

L'installation des agriculteurs est une vraie problématique en particulier liée à la réglementation actuelle sur les constructions : « un éleveur n'est pas autorisé à construire son logement à proximité de ses terres, du coup il loge à 12 km, ce qui est un réel problème ». Au-delà du logement, les exploitants ont également besoin de s'étendre à proximité de leurs exploitations, ce qui n'est pas toujours permis. Le problème pour l'emploi est la cessation d'activité et la reprise d'exploitation. Il faut le préparer très en amont. Par exemple,

le Comité Local à l'Installation (CLI) peut être un outil intéressant, mais il ne fonctionne pas toujours bien selon les secteurs. Il faut réfléchir avec les acteurs locaux concernés et notamment la Chambre d'agriculture ou MSA pour anticiper les départs en retraite et favoriser les reprises. La vente des propriétés agricoles et le morcellement des terres peuvent également être un frein.

### Agriculture et circuits courts

Prévoir dans les surfaces d'activités des espaces dédiés aux activités agricoles (transformation, espaces de vente)



Les agriculteurs voudraient pouvoir vendre sur leurs exploitations d'autres produits que les leurs uniquement. Or cela s'apparenterait à du commerce ce qui n'est pas le même statut que celui des points de vente à la ferme (concurrence aux commerces). Il importera donc de favoriser la mutualisation et de promouvoir les magasins de producteurs. Ceux-ci pouvant se localiser dans le tissu urbain ou sur les zones dédiées à l'activité commerciale.

Il y a une nécessité de reconquérir les filières. Il serait souhaitable que le SCoT donne la possibilité d'accueillir des opportunités en matière d'installations agricoles.

Il est demandé de remplacer le terme de « friche » par « déprise agricole » qui définit plus exactement ces espaces.

### Reconquête Agricole

Reconquérir la châtaigneraie  
Reconquérir les espaces en friche en déprise agricole  
Encourager le développement de l'ensemble des filières (petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, etc.)



### Foncier Agricole



#### Les espaces agricoles à protéger :

- Selon leur potentiel de production,
- Selon la valeur économique dégagée
- selon leur valeur environnementale
- au regard de la pression urbaine
- au regard de leur accès à l'irrigation

Sanctuariser les terres agricoles répondant à l'ensemble l'intégralité des critères précédents

exploitées qui pourraient accueillir de nouvelles activités agricoles. Il pourrait imaginer un système de compensation lorsqu'on ouvre à l'urbanisation une terre agricole.

Il peut exister une contradiction entre les souhaits de développement notamment de zones d'activité évoquées auparavant, et la protection des terres agricoles à définir. Il s'agit bien en effet d'un exercice d'équilibre pour le SCoT: mettre en regard le foncier à protéger et le foncier permettant le développement du territoire.

Il existe également d'autres terres à valoriser. Par exemple, un certain nombre de terrains classés en N dans les PLU correspondent à d'anciennes terres

Après échanges, il est validé de remplacer « Sanctuariser les terres agricoles répondant à l'ensemble des critères précédents » par « Sanctuariser les terres agricoles répondant à l'intégralité des critères précédents » (il faudrait faire l'exercice pour voir à quoi elles correspondent). Il est également important de protéger les terres qui entrent dans ces critères même si elles ne les réunissent pas tous.

### Renforcer les fonctions environnementales de l'agriculture



Favoriser une agriculture à forte valeur ajoutée  
Favoriser le développement de l'agriculture biologique

Eviter l'intensification agricole, source d'une augmentation de la pression sur la biodiversité et sur la ressource en eau

La volonté de disposer d'une agriculture de qualité est très affirmée car la majorité des terres ne permettent pas une industrialisation. La polyculture et les cultures labélisées permettent également de faire le lien avec le tourisme. La ressource en eau est un enjeu majeur aujourd'hui et l'agriculture devra s'adapter.

## FICHE 4 – FORET

### FORET



### Préalable :

La thématique de la forêt est appréhendée sous plusieurs aspects dans le SCoT (*activité économique productive, espaces naturels, paysage...*), mais en tant que document d'urbanisme, le SCoT s'attache en particulier à l'analyse foncière et le cas échéant aux conditions de son

exploitation. Le SCoT Centre Ardèche associe les professionnels de la forêt dans les comités techniques (CRPF, ONF, Fibois...) pour appréhender les besoins. Néanmoins, il existe d'autres outils pour la préservation des boisements et des actions ciblées spécifiquement sur la forêt (Plan gestion des massifs, etc.) qui peuvent être conduites en parallèle du SCoT.

En Centre Ardèche, la filière bois dans son ensemble compte environ 500 emplois, soit 2,1 % des actifs (*source : INSEE 2012*). C'est une activité faiblement représentée mais dont le potentiel de développement est intéressant au vu des possibilités d'accroissement de la production. Il s'agit également d'une activité qui permet de dynamiser les bassins d'emplois en zone de montagne et permet la création d'emplois non délocalisables. Par ailleurs, la forêt couvre 65 % du territoire du SCoT. Elle est fortement présente sur un axe est-ouest le long de la vallée de l'Eyrieux, de St Laurent du Pape au Cheylard jusqu'à la montagne, ainsi qu'au Nord du territoire. Pour les communes, les problématiques d'exploitation et de gestion forestières sont particulièrement importantes. La forêt est très morcelée et majoritairement privée (à 90%).

### Débat sur les orientations proposées :

★ Option(s) à privilégier (consensus majoritaire)

★ Option(s) à écarter (consensus majoritaire)

★ Option(s) à considérer (pas de consensus)

● Option(s) à territorialiser

### Débat

#### Massifs forestiers

Cibler les **massifs forestiers stratégiques** pour l'exploitation ★

Engager le **renouvellement** des  
**Exploiter tous les massifs** forestiers

Non débattu

Le transport du bois par grumiers pose de réels problèmes sur les routes communales. Certaines communes ont vu leurs routes dégradées car le tonnage n'est pas adapté. Il faut identifier les massifs en fonction de leur accessibilité. Néanmoins, c'est aussi aux exploitants de s'adapter et d'imaginer d'autres méthodes d'exploitation plus innovantes.

Le problème ne se pose pas que sur les routes. Sur le secteur de Lamastre par exemple, les signalétiques des randonnées sont souvent dégradées par les forestiers, ainsi que les chemins. Il est donc indispensable de bien cibler les massifs à exploiter et de promouvoir des exploitations responsables. Néanmoins, il ne faut pas être trop strict dans la réglementation car l'arrêt des exploitations seraient un danger pour le territoire.

### Foncier d'entreprise

Pérenniser l'activité des entreprises de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> transformation (scieries, etc.) par l'identification de leurs besoins fonciers



Permettre le stockage des grumes

Il est important de prendre en compte l'implantation des activités de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation notamment au regard des nuisances et donc leur besoin foncier spécifique. Selon l'activité, certaines pourraient trouver leur place sur les ZA, d'autres sur des espaces plus isolés/appropriés (nuisances, dimensionnement, etc.). Par exemple, sur Saint Agrève, « il y a le projet d'une entreprise de production plaquettes bois qui a besoin de 12 000m<sup>2</sup>. En zone d'activité, les entreprises de la

*filière bois doivent être installées de préférence sur des emplacements minimisant les risques éventuels de nuisances, et donc situés « en retrait » ; regroupement des entreprises de la filière du fait de la circulation d'engins, de nuisances sonores, etc. ».*

Le SCoT ne peut pas cibler à la parcelle sur les communes l'installation des scieries ou besoin de stockage, cela relève des PLU. Mais le SCoT peut être un outil facilitateur car en identifiant la problématique comme un enjeu, il peut demander la prise en compte de ces besoins localement.

Le morcellement de la forêt et le fait qu'elle soit très majoritairement privée engendrent d'autres difficultés : identification des propriétaires, non entretien de certaines parcelles avec des conséquences importantes pour les propriétés voisines en cas de problèmes sanitaires ou risque incendie.

Le diagnostic du SCoT (via l'étude réalisée par Polenergie Ardèche 2014) montre que près de 50 % des ménages ardéchois utilisent le bois pour se chauffer. Il s'agit du mode principal de chauffage pour près d'un tiers des ménages. La répartition géographique de l'utilisation du bois comme énergie de chauffe montre que près des ¾ des ménages habitant dans les zones plus rurales du SCoT Centre Ardèche utilisent cette énergie pour se chauffer. Compte tenu des projets d'études de faisabilité en cours, la part du bois énergie consommée en Centre Ardèche devrait augmenter dans les prochaines années. Cette orientation visant à affirmer ce développement est donc largement partagée.

### Bois énergie



Affirmer le développement d'une filière bois énergie locale

